

Ecole Élémentaire de Saint Macaire
15 rue de Verdun
05 56 63 20 60
ce.0331179c@ac-bordeaux.fr

Commune : SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 3ème TRIMESTRE**

Mardi 14 juin 2022

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Pauline BARRIEU

Equipe enseignante :	Mmes Lelièvre, Cherfils, Ducouret, Buin-Bourjalliat Mr Mangenot
Le maire ou son représentant :	Mr Xandri, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires Mr Gerbeau, Maire de Saint-Macaire
L'IEN ou son représentant	
Invités (personnel municipal...) :	Mme Beyneix, coordinatrice loisirs CVLV
Parents d'élèves élus :	Mmes Séailles, Pattée, De Chadirac

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Aurore PATTEE et François MANGENOT

Une minute de silence a été observée pour Mr Thierry Berthou, Inspecteur de l'Education Nationale, décédé prématurément.

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Bilan des actions mises en place

APC, PPRE, PAP, PAI, PPS, RASED...

Cf. Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves.

Informations supplémentaires :

Les APC : 2 x 45mn par semaine pendant la pause méridienne sur 4 périodes, proposées aux enfants qui en ont besoin en fonction de la thématique.

Les équipes de suivi de scolarité et les équipes éducatives (20 environ) composées de l'enseignant de l'enfant concerné, la directrice, la psychologue scolaire, Mme BARRERE, et les intervenants extérieurs le cas échéant.

b) Bilan des évaluations

CP, CE1 nationale : passation, saisie et synthèse normées

Outil statistique et à l'interne de l'école d'évaluation diagnostique.

Normé dans la passation, consigne et correction

Evaluations repères : parutions de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Evaluations CP début d'année :

□ Français

- Connaissance des lettres
- Richesse du vocabulaire
- Conscience phonologique et phonémique
- Compréhension orale

□ Mathématiques

- Construction du nombre
- Capacités de calcul : dénombrement, décomposition d'un nombre, connaissance de la ligne numérique.

Evaluations CP milieu d'année :

□ Français

- Passage de l'oral à l'écrit
- Conscience phonologique et phonémique
- Compréhension orale
- Lecture et compréhension de l'écrit

□ Mathématiques

- Construction du nombre
- Capacités de calcul : résolution de problèmes, connaissance de la ligne numérique.

Résultats des évaluations CP :

□ En français, les deux exercices les moins bien réussis sont celui de « reconnaissances des lettres parmi des lettres » et celui de « compréhension de mots lus par l'enseignant » (respectivement 64,1% et 71,5%). Pour ce dernier, les difficultés de maîtrise du vocabulaire se confirment donc. Les mieux réussis sont les exercices de compréhension orale de phrases et de textes (respectivement 83,5% et 85,8%).

□ En mathématiques, l'exercice de la ligne numérique (« Associer un nombre à une position ») et celui de la résolution de problèmes sont les moins bien réussis (49,7% et 67,2%). Les mieux réussis sont les exercices de lecture et d'écriture de nombres entiers (92,3% et 89,1%)

Evaluations CE1 de début d'année :

□ Français

- Lecture à voix haute
- Compréhension de l'écrit
- Compréhension orale
- Richesse du vocabulaire
- Orthographe

□ Mathématiques

- Compréhension et l'utilisation des nombres
- Calcul mental
- Calcul en ligne
- Résolution de problèmes
- Géométrie

Résultats des évaluations CE1 :

□ En français, les exercices les moins réussis sont ceux de lecture à voix haute de texte et de mots (73,1% et 75,1%), de compréhension orale de mots et d'écriture des mots (77,4% et 77,1%). Les mieux réussis sont ceux d'écriture de syllabes sous la dictée (86,6%) et de compréhension de l'écrit (texte 84,7% et phrases 84,2%).

□ En mathématiques, l'exercice de résolution de problèmes et, dans une moindre mesure, celui de la ligne numérique sont les moins bien réussis (48,7% et 58,2%). Les exercices d'addition et soustraction sont aussi moins bien maîtrisés (60,9% et 60,1%). Les plus réussis sont les exercices de géométrie (83,3%) et de lecture de nombres (78,4%), de calcul mental (77,2%) et d'écriture de nombres (76,1%).

En règle générale, que ce soit pour les évaluations CP ou les évaluations CE1, les résultats sont en hausse par rapport à l'année 2020-2021, marquée par la fermeture des écoles en 2019-2020.

Question – Parent : Est ce que les MACLE ont pu être mis en place ?

Réponse : Non, pas de dispositif cette année, la circonscription n'a pas mis en place le dispositif.

c) Bilan des actions du CEC et de la liaison GS/CP

Conseil école-collège :

- Journée d'intégration des CM2 le jeudi 09 juin.
- Accueil des parents le samedi 25 juin de 9h00 à 12h30 : visite du collège, inscriptions, présentations d'ateliers par les professeurs (UNSS...). Présence de tous les parents souhaitée.
- Propositions pour la mise en place d'actions dans les écoles : tests de fluence, problèmes photo, protocole harcèlement.
- Liaison CM2/6^{ème} en cours : transmission des effectifs, des PPRE, des PAI, des PPS.
- 6 classes de 6^{ème} : les enseignants de CM2 préparent des groupes de plusieurs élèves.

Liaison GS/CP :

- **Échange de livres créés en classe**

Les CP ont créé en début d'année un livre sur les émotions ressenties et ont fait passer ce livre aux GS.

Les GS ont créé un livre de portraits/devinettes où chacun fait son autoportrait et l'on doit deviner de qui il s'agit. Puis, ils ont fait passer ce livre aux CP. Les CP l'ont lu et ont créé leur propre livre de portraits/devinettes qu'ils ont fait passer aux GS.

- **Projet jardin**

Les GS ont invité les CP à venir découvrir leur travail sur la germination de grains de blé. Ils ont présenté les différentes étapes de leurs expériences et leur ont expliqué le cycle de vie d'un grain de blé.

Au mois de juin, les CP inviteront les GS à venir visiter le potager de l'école élémentaire et leur présenteront les diverses plantations.

Les GS inviteront également les CP à venir visiter leur potager.

- **Visite de fin d'année**

En fin d'année scolaire, les GS seront accueillis par les CP qui leur liront des lettres de présentation et de ressentis sur le CP. Ils leur feront visiter leur classe et l'école et répondront à leurs questions.

II) Projets et vie de l'école

a) Rappel du projet d'école 2021-2025

AXE 1 : Favoriser la réussite de l'élève en développant son autonomie.

1. Favoriser l'autonomie et faire évoluer chaque enfant selon le rythme de ses apprentissages.
2. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue (écrite et orale).
3. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la résolution de problèmes.

AXE 2 : Eduquer à la citoyenneté : Vivre ensemble et respecter son environnement.

1. Développer la conscience citoyenne de l'enfant comme individu appartenant à une communauté.
2. Développer une conscience écologique pour adopter des comportements respectueux de l'environnement.
3. Favoriser les relations partenariales.
4. Favoriser l'inclusion des élèves relevant du dispositif ULIS.

AXE 3 : Développer une logique de parcours pour tous les élèves.

1. Permettre à chaque élève de traverser un parcours artistique.
2. Permettre à chaque élève de traverser un parcours culturel.
3. Renforcer l'éducation à la santé.

b) Bilan des projets de l'année 2021-2022

Projets communs à l'école :

- « 20 ans du Maracatu Malicioso » en partenariat avec l'association Ardilla
→ A renouveler l'année prochaine
- « Potager » en partenariat avec l'association l'Auringleta
→ Intervention par classe cette année
→ 1 carré par classe
- « Sensibilisation au développement durable » en partenariat avec le SICTOM Sud-Gironde
→ Compostage / tri / gaspillage
- « Accessibilité à la lecture » en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Macaire
→ Emprunts de livres tout au long de l'année
→ Nous sommes reçus par une bénévole
- « Savoir nager » en partenariat avec le SPADIUM de Langon
→ Toutes les classes ont participé
→ A renouveler
- « Découverte de langues régionales » en partenariat avec Nathalie Roulet.
→ Du CE1 au CM2

Cycle 2 :

- CP :
 - Projet autour des émotions

- Projet sur le thème du voyage : découverte d'un continent à chaque période.
- « Découverte de la biodiversité autour de l'école » avec l'intervention d'un guide naturaliste.

- **CE1 :**
 - Festival « Itinéraire des photographes voyageurs »
 - « Mon école et moi » : Projet photo articulé autour du portrait.
 - Résidence artistique d'architecte avec l'association « Camp de Base »
 - « Balade acoustique avec les oiseaux » avec l'intervention d'un guide naturaliste.

- **CE1/CE2 :**
 - Voyage au pays des contes
 - Pièce de théâtre
 - Ecriture d'un livre
 - Elevage de papillons
 - « Découverte de la biodiversité autour de l'école » avec l'intervention d'un guide naturaliste.

- **CE2/CM1 :**
 - Festival « Itinéraire des photographes voyageurs »
 - Projet Ecocitoyen
 - Découverte des langues régionales
 - « Découverte de la biodiversité autour de l'école » avec l'intervention d'un guide naturaliste.

Cycle 3 :

- « Léo Drouyn, passeur de patrimoine » en partenariat avec le CLEM et l'association Vivre le Patrimoine.
- *Découverte de la technique de la gravure*
→ *Intervention de Clémentine, artiste graveuse, 1 journée par classe*
→ *Réalisation d'une gravure de l'arbre remarquable*
- « Fusées » en partenariat avec l'AJSEP + **Sortie à Toulouse (Cité de l'Espace)**
 - « Sensibilisation à la sécurité routière » en partenariat avec les transports Nouvelle-Aquitaine
 - Participation au festival des tailleurs de pierres à Saint-Macaire
- *Vendredi dernier – découverte du métier de tailleur / taille de pierre et visite des carrières*
- Participation au 6G de la Garonne
- *Dernier mardi – 22 équipages de Tonneins à Bordeaux*
→ *Passage à St Macaire dans l'après midi*
→ *Natura 2000*
- Rencontre sportive inter-écoles (Léognan et Saint-Selve)
- *Dernier lundi*

c) Bilan des actions périscolaires

Effectué par Mme Angélique Gaury, responsable du CVLV sur l'école de Saint-Macaire :

« Durant cette année scolaire 2021-2022, le périscolaire a dû faire face aux multiples protocoles assez contraignants pour les enfants et pour les adultes également.

Malgré cela, l'équipe d'animation a pu proposer de nombreuses activités variées (2 par jour), des ateliers thématiques chaque semaine tel que l'initiation au hip-hop, l'initiation aux rollers, les ateliers musiques avec Ardilla, de la danse avec Katia de K'danse et du sport avec un éducateur sportif.

Chaque fin de période, les animateurs proposent une grande animation : sur le thème d'Halloween, un film avant Noël, une chasse à l'œuf sportive dans le parc de la maison de retraite. Les enfants du périscolaire ont également participé avec joie au Carnaval.

Je laisserai la municipalité faire le bilan de la pause méridienne. Cependant, je souhaiterai souligner un point important : la présence indispensable des AESH rendant possible l'accueil des enfants d'ULIS nécessitant un accompagnement pendant la pause méridienne.

Point à améliorer : Le travail chronophage (dû à la « mauvaise volonté » de certains parents) concernant la gestion des dossiers administratifs des enfants (obligatoire) voulant fréquenter le périscolaire. »

Questions :

Comment améliorer l'inscription des élèves sans perdre de temps dans la mise en place des dossiers ?

→ Mise en place d'une plateforme à venir. Discussion et simplification à envisager avec le CVLV.

De qui dépend le taux d'encadrement ? *L'équipe enseignante souligne que beaucoup de conflits entre enfants sont à résoudre au retour de la pause et que des enfants s'amuse avec le papier ou les robinets des couloirs.*

→ Pour le périscolaire, le ministère jeunesse et sport – 1 adulte pour 12 enfants.

→ Pas de taux pour le temps méridien (3 ou 4 adultes pour 100 élèves).

→ Le temps de pause méridienne consiste à la surveillance de jeux libres dans la cour.

→ Si un atelier est proposé un animateur prend en charge un petit groupe d'élèves.

→ Pour le CVLV, 3 animateurs le midi c'est suffisant car les élèves sont tous présents pendant 20 à 30 minutes.

→ Les AESH sont : 1 personne pour le temps du repas (pour 3 élèves) et 3 autres pour le reste du temps. Pour le CVLV la difficulté se pose en cas d'absence d'une AESH car les contrats sont différents – 30 minutes / 1h ...

→ Quand les enfants ULIS sont absents le CVLV souhaiterait être prévenu dans la matinée pour éviter aux AESH de se déplacer.

Que pensent les animateurs du taux d'encadrement ?

→ Pas de retour de leur part.

→ C'est un taux identique aux autres écoles.

Comment est organisée la surveillance du préau ? Faut-il recruter un animateur supplémentaire ?

→ La mairie demande de faire remonter les difficultés rencontrées par le CVLV.

Les enseignants proposent une rencontre entre animateurs et équipe pédagogique pour améliorer la pause méridienne d'ici la fin de l'année ou à la rentrée prochaine.

L'affichage des activités quotidiennes est apprécié par les parents.

d) Fin d'année

Vendredi 01 juillet 2022

En collaboration avec les parents de l'APE (Association des Parents d'Elèves), nous organisons la fête de l'école le vendredi 01 juillet 2022 à partir de 18h.

Au programme :

- 18h/19h → Spectacle des élèves de l'école maternelle
- 19h → Ouverture de la fête de l'école en chanson + ouverture des jeux
- 20h30 → Tirage de la Tombola

+ Restauration et buvette sur place !

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilans des exercices de sécurité

Incendie

Rappels de l'exercice n°1 : évacuation des locaux en 3'01". Tout le monde a entendu le signal d'alarme et tout le monde a évacué et rejoint le point de rassemblement. Bonne transmission des effectifs.

Bilan de l'exercice n°2 : évacuation des locaux en 1'57". Tout le monde a entendu le signal d'alarme et a évacué et rejoint le point de rassemblement. Bonne transmission des effectifs. Cependant, attention aux portes et fenêtres ouvertes (appels d'air) !

PPMS risques majeurs

Rappels : les risques majeurs sont les suivants : tempête, glissement de terrain, accident industriel résultant d'un TMD (transport de matières dangereuses), accident nucléaire. Evacuation ou confinement selon le danger.

Bilan de l'exercice réalisé le 07/04/2022 → TMD (transport de matières dangereuses) : Les classes se sont confinées dans les lieux définis en 2'49". Pendant ce temps, les mallettes de premiers secours ont été vérifiées. Nous avons retransmis à la Mairie les éléments manquants et/ou défectueux :

Malette bâtiment 1 (étage) :

- Pack de 6 grandes bouteilles d'eau
- Antiseptique
- Dosettes de sérum physiologique

- Mouchoirs en papier
- Echarpe de 90 cm de base

Malette bâtiment 1 (rez-de-chaussée) :

- Piles radio
- Ciseaux
- Linges, chiffons
- sacs plastiques
- Pack de 6 grandes bouteilles d'eau
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons
- Antiseptique
- Dosettes de sérum physiologique
- Compresses individuelles
- Mouchoirs en papier

Malette bâtiment 2 :

- Ciseaux
- Pack de 6 grandes bouteilles d'eau
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons
- Piles radio
- Antiseptique
- Dosettes de sérum physiologique
- Sparadrap

Tous les enseignants n'ont pas entendu le signal (3 coups de sonnerie successifs). Nous réfléchissons à améliorer le signal d'alarme.

La communication entre les classes a été correctement effectuée (via What's App + Talkie-Walkie).

PPMS attentat/intrusion

Rappels : Evacuation réussie. Le signal d'alerte n'est pas très audible mais tout le monde s'est rendu, dans le calme, jusqu'à son lieu de replis.

Demande réitérée : Film **mat** pour diminuer la visibilité des classes devant le portillon, le temps de pouvoir fermer les volets.

b) Bilan financier de la coopérative scolaire

Synthèse rapide, bilan comptable simplifié et prévisions :

Somme mise de côté : 1900 euros + 2000 euros de réserve (transports financés par la mairie)

Proposition de dépenses :

- 850 euros de matériel de sport à Décathlon
- Caisses de récréation
- Projet : 2 tables de ping-pong fixes

Financement prévu pour la rentrée : 3800 + 200 (Pronote) + APE (900 l'année précédente)

Le maire valide le projet d'installation des tables de ping-pong, et propose d'accompagner les enseignants dans leurs démarches. La mairie met à disposition les cantonniers de la commune pour l'installation des tables de ping-pong.

L'école demandera un devis et achètera les tables de ping-pong. Il faudra prévenir la mairie de la date de livraison pour que les cantonniers puissent installer les tables durant l'été au fond de la cour de récréation.

L'école envisage d'acheter des tables de pique-nique pour permettre aux élèves de dessiner durant la récréation. C'est un souhait des élèves soumis lors des conseils de délégués. Les enseignants rappellent que suite à la fin des protocoles sanitaires, la bibliothèque et le foyer pourront rouvrir à la rentrée durant les récréations.

c) Bilan financier des actions municipales

Remerciements à la Mairie pour son engagement dans les projets menés et son soutien financier.

Budgets classes de découverte et projets 2021/2022 :

2 000 euros soit environ 16,40 euros par élève.

Participations supplémentaires sur demande :

- Prise en charge du bus pour la sortie à la Cité de l'Espace des élèves de cycle 3.
- Prise en charge des bus pour la sortie au théâtre Fémina de Bordeaux pour les élèves de cycle 2.
- Investissement dans des dictionnaires pour les élèves de cycle 3.
- Investissement dans du mobilier pour l'école.

La mairie envisage de donner à la rentrée :

- 50 euros par nouvel élève dont 8 euros pour les achats de direction
→ Lors d'une nouvelle inscription la mairie donnera 50 euros pour le nouvel élève inscrit mais n'enlèvera pas 50 euros en cas de radiation d'un élève.
- Le budget mairie correspond à 4000 euros pour l'année 2022/2023 mais la mairie rappelle qu'elle pourra financer les projets exceptionnels ou le transport en cas de sortie.

d) Préparation du bureau des élections pour l'année 2022/2023

Vote par correspondance.

1 RPE par classe sinon tirage au sort entre les parents volontaires (soit 6 RPE).

Les listes peuvent ne pas être complètes.

Chaque liste doit **comporter au moins deux noms de candidat** et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir.

Les parents RPE proposent de communiquer dès la fin de l'année pour réexpliquer les rôles des parents élus RPE et de l'association APE. Un mot sera donné dès la GS.

Le rôle des parents IEB sera aussi expliqué pour recruter de nouveaux parents dès la rentrée.

IV) Organisation de la rentrée 2022/2023

a) Structure de l'école

Nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2022/2023 → 115 répartis de la manière suivante :

CP : 17 élèves

CE1 : 23 élèves

CE2 : 25 élèves (dont 1 ULIS)

CM1 : 26 élèves (dont 7 ULIS)

CM2 : 24 élèves (dont 1 ULIS)

Proposition de répartition pour l'année scolaire 2022/2023.

Critères de répartition :

- Autonomie
- Résultats aux évaluations
- Besoins éducatifs particuliers
- Affinités (positives et négatives)

→ 33 départs CM2 (dont 29 au collège du Pian sur Garonne).

→ 115 élèves prévus à ce jour soit, en moyenne, 23 élèves par classe sur 5 classes.

Isabelle Buin-Bourjalliat annonce son départ pour Bordeaux à la rentrée prochaine en école maternelle.

b) Organisation de l'accueil des élèves en CP

Rentrée des classes le jeudi 01 septembre 2022 à 8h30.

→ Ouverture des portes à 8h20.

→ Horaires d'entrées et de sorties communes à toutes les classes (sauf si le protocole sanitaire ne le permet pas).

→ Accueil des élèves de CP dans la cour de récréation, avec un parent par enfant autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école.

→ Accueil des GS à l'école : visite de la classe et rencontre avec l'enseignante.

→ Affichage des listes de classe et des horaires de l'école le mercredi 31 août 2022.

→ Les réunions de rentrée seront organisées dans les 15 jours suivants la rentrée des classes. Les enseignants prendront en compte les fratries pour éviter les doublons (ainsi que les élèves en maternelle).

Livret scolaire Unique : Semestriel via la plateforme **EduConnect**.

Rythmes scolaires inchangés.

→ **Certains parents ont des difficultés pour se connecter.**

→ **La directrice rappelle que sur demande elle imprime le LSU de l'élève.**

MAIRIE

I) Travaux de l'école

La Mairie présente leur projet de réfection d'une bande de l'enrobé qui irait du portail au terrain Jugean en revêtement de biomatériaux perméable. Le devis est estimé à 53000 E. L'appel d'offre doit être envoyé.

L'équipe enseignante demande si une solution ne pourrait pas être trouvée pour le reste de la cour qui reste très accidentogène et non utilisable en l'état pour le sport.

Mr le Maire précise que pour le moment, d'autres travaux ne sont pas envisagés dans les 4 ans car cela dépend d'un plus gros projet de construction du terrain Jugean. Il rappelle également que la commune de Saint Macaire est face à une réalité économique difficile qui lui oblige de geler les emprunts pendant 7 à 10 ans.

Il est demandé s'il serait possible de balayer la cour plusieurs fois par an pour enlever les petits gravillons.

L'équipe enseignante demande s'il serait possible de récupérer une partie du terrain Jugean en attendant la réfection totale de la cour, pour le sport.

II) Investissements

- Achat de 50 dictionnaires Robert Junior poche pour les classes de CM1-CM2
- Participation financière pour le logiciel PRONOTE à hauteur de 200E
- Aménagement du périscolaire
- L'Auringleta → la mairie fait part d'une évolution des subventions pour la mise en place des potagers en Gironde : l'aide pour le potager en temps périscolaire (1400 / 1500 euros cette année). La mairie réfléchit aux conditions de renouvellement du potager de l'école à la rentrée.
- Des bouteilles d'eau sont fournies pour faire face à la canicule.
- Le CVLV va recruter M MANGENOT dans le cadre du projet club échec à la rentrée. Une demande de matériel a été effectuée à la fédération française d'échecs pour l'école.

Mot du maire

Le maire remercie l'équipe éducative ainsi que les parents élus (RPE) et l'APE pour les projets mis en place malgré la pandémie de COVID-19.

Aujourd'hui la collaboration s'est développée et est plus sereine entre les différents partenaires de l'école : CVLV / parents / équipe pédagogique / mairie. Malgré les difficultés, cette étape délicate est franchie, et maintenant nous pouvons travailler de façon plus sereine.

Le maire se dit heureux du lien fait avec les associations macariennes et qui permettent de nombreux projets.

Il remercie l'équipe pédagogique pour le travail accompli pour les enfants du village.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance.

Fin du conseil d'école : 20h00

Fait à Saint-Macaire le 23 juin 2022

La Directrice, Pauline BARRIEU
Présidente du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance : Aurore PATTEE
François MANGENOT

Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves

	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation Dispositif relevant de la MDPH	PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé Dispositif interne à l'établissement	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative Dispositif purement pédagogique	PAI Projet d'Accueil Individualisé Dispositif interne à l'établissement
Pour qui ?	Le PPS s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon sa sévérité, la dyslexie peut être reconnue comme handicap par la CDA selon ce guide barème	Le PAP concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : trouble spécifique du langage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...)	Le PPRE peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement	Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...
Pourquoi ?	Le PPS consiste à mettre en place selon les besoins de l'élève : •L'orientation scolaire : ULIS, CLIS ,classe ordinaire, cours à domicile •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •L'aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...) •Les mesures d'accompagnement : auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste... •L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur... •L'aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire ...)	Le PAP, c'est permettre : •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •Un suivi tous au long de la scolarité • un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, aménagement des contrôles...) • Le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens. Mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.	Le PPRE, c'est permettre : •La mise en place d'un soutien pédagogique spécifique (pendant le temps scolaire et en dehors) de manière modulable mais pour une courte durée.	Le PAI, c'est permettre : •La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI selon les textes ne permet pas un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...).